



DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE/  
L'UNION

6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

L'an deux mille vingt et le 18 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au foyer de la Grande Halle de L'Union, sur convocation régulière en date du 12 juin, sous la présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO,

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MONIQUE GUEDES (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), M. HERVE LAMACHERE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS)

**Était absent excusé** : M. YANNICK PUGET, MME RENE HUMEAU

☎ 05.62.79.86.16

### DÉLIBÉRATION 2020/06

#### **Objet : Installation du Conseil d'Administration du CCAS et élection du Vice-Président**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes d'associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil Municipal, par délibération 2020/11 en date du 27 mai 2020, a fixé à 16 le nombre d'administrateurs soit :

- Le Maire, Président de droit,
- 8 membres élus
- 8 membres nommés

Le Conseil Municipal, par délibération 2020-19 en date du 10 juin 2020 a procédé à l'élection des 8 membres élus au scrutin de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le **19 JUIN 2020**

ID : 031-213105612-20200619-D2020\_06\_2-DE



Les 8 membres élus pour représenter la Ville au sein du CCAS sont :

Mme Isabelle Godéas, M. Yvan Navarro, Mme Monique Guedès, Mme Karen Grégoire, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Yannick Puget, M. Denis Molet, Mme Marie-Louise Gruel.

Les 8 membres nommés par arrêté 2020-25 du 12 juin 2020 sont :

Mme Renée Humeau, M. Jean-Paul Mauvezin, M. André Da Ponte, Mme Monique Bezos, Mme Marie-Claude Mangogna, Mme Jackie Vaz Santiago, M. Hervé Lamachère, Mme Katy Colder.

Monsieur le Président déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction et propose de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS que l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président.

Monsieur le Président a invité les membres du CCAS à faire acte de candidature et Mme Isabelle Godéas s'est portée candidate.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret.

Monsieur le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Marie-Claude Mangogna et M. Denis Molet acceptent de constituer le bureau.

A l'issue du vote, Monsieur le Président proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité requise : 8

A obtenu : Mme Isabelle Godéas : 15 voix

Mme Isabelle Godéas ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Vice-Présidente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Président du CCAS,  
Marc Péré*



- Transmis le **19 JUIN 2020**  
- Affiché le **19 JUIN 2020**